



DELEGATION TERRITORIALE DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DE LA SOLIDARITE
DEPARTEMENTALE

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

2015-224-010

ARRETE MODIFICATIF CONJOINT
DU DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE
DU PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ET DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES
PORTANT NOMINATION DES PERSONNES QUALIFIEES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

VU les articles L.311-5, L.312-1, R.311-1 et R.311-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

VU la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la circulaire DGAS/SD 5 n°2004-138 du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du CASF ;

VU l'arrêté n° 2012 237-0011 du 24 août 2012 portant nomination des personnes qualifiées dans les Pyrénées-Atlantiques ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur Philippe JEAN en date du 10 Juin 2015 présentant sa candidature en tant que personne qualifiée ;

SUR propositions conjointes de la Directrice de la Délégation Territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques, et du Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité Départementale du Département des Pyrénées-Atlantiques ;

Agence Régionale de la Santé
Délégation Territoriale des
Pyrénées-Atlantiques
Cité Administrative Bd Tourasse
CS 11604
64016 PAU-Cedex

Département des Pyrénées-
Atlantiques
Direction Générale Adjointe de la
Solidarité départementale
Direction de l'Autonomie
64, avenue Jean Biray
64058 PAU-Cedex 9

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Direction Départementale de la
Cohésion Sociale
Cité Administrative Boulevard
Tourasse
CS 57570
64075 PAU-Cedex

ARRETEMENT

ARTICLE PREMIER – La liste des personnes qualifiées des Pyrénées-Atlantiques, prévue à l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est modifiée comme suit :

| | | | |
|-----------|---------------------|---|----------------------------|
| LARRIERU | JOSEPH | 6, rue Mendxka | 64990 ST PIERRE D IRUBE |
| AMESTOY | SERGE | 16, rue du Pont | 64700 HENDAYE, |
| POSTAI | MARIE- DOMINIQUE | 1407, route de Baigts | 64300 SAINT BOES |
| CREMACHI | JEAN-CLAUDE | Quartier Campagne | 64680BUZIET |
| LUBESPERE | CHRISTIAN | Res.Le Quintaou 67, rue de Jouanetote | 64600 ANGLET |
| JEAN | PHILIPPE | 133, avenue de Montardon | 64000 PAU |

ARTICLE 2 – Les autres articles de l'arrêté du 24 août 2012 restent inchangés.

ARTICLE 3 – Les recours dirigés contre le présent arrêté peuvent être portés devant le Tribunal Administratif compétent, dans le délai de deux mois, à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques et au recueil des actes du Département des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4 – La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, la Directrice de la Délégation Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, et le Directeur Général des Services Départementaux des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes qualifiées et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques et au recueil des actes administratifs du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le 12 AOUT 2015

Le Directeur de
l'Agence Régionale
de Santé d'Aquitaine,


Michel LAFORCADE

Agence Régionale de la Santé
Délégation Territoriale des
Pyrénées-Atlantiques
Cité Administrative Bd Tourasse
CS 11604
64016 PAU-Cedex

Le Président du Conseil
Départemental des
Pyrénées-Atlantiques,

Le Président du Conseil départemental


Jean-Jacques LASSERRE

Département des Pyrénées-
Atlantiques
Direction Générale Adjointe de la
Solidarité départementale
Direction de l'Autonomie
64, avenue Jean Biray
64058 PAU-Cedex 9

Le Préfet des
Pyrénées- Atlantiques

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet
d'Oloron-Sainte-Marie,


Samuel BOUJU

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Direction Départementale de la
Cohésion Sociale
Cité Administrative Boulevard
Tourasse
CS 57570
64075 PAU-Cedex